



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des groupements de défense sanitaire (GDS)

Question écrite n° 13049

Texte de la question

M. Jordan Guitton interroge Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur la situation des groupements de défense sanitaire (GDS). Ces groupements d'éleveurs jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de l'état sanitaire des cheptels sur l'ensemble du territoire français, en assurant la prévention, la surveillance et la gestion des maladies animales ainsi que l'accompagnement des éleveurs dans la lutte collective contre ces maladies. Ils assurent notamment le relais de terrain de missions de service public en tant que section de l'organisme à vocation sanitaire (OVS), délégataire de l'État pour la surveillance des dangers sanitaires réglementés. Les GDS réalisent leurs missions au quotidien en collaboration permanente avec les autres acteurs sanitaires : vétérinaires, laboratoires d'analyses, DDPP, opérateurs commerciaux. Or le financement de ces structures et de la mutualisation de leurs actions repose aujourd'hui majoritairement sur les cotisations de leurs adhérents et sur des subventions des collectivités territoriales. Cette situation interroge quant à la pérennité et au risque de perte d'indépendance de ces groupements à terme, alors même que leur mission est d'intérêt général et qu'ils sont en première ligne face aux crises sanitaires à répétition, comme l'a montré récemment l'épidémie de dermatose nodulaire contagieuse bovine ou la fièvre catarrhale ovine (FCO3). M. le député souhaiterait connaître la vision du Gouvernement sur ce modèle de lutte collective et du modèle de financement attaché. Il aimerait savoir si le Gouvernement souhaite réaffirmer la pérennisation des GDS dans leur modèle actuel ainsi que leur financement indépendant et, le cas échéant, par quels moyens. Il souhaiterait également savoir si le Gouvernement estime normal que leur financement dépende en grande partie des seuls éleveurs et des collectivités territoriales, alors que leur action relève de la santé publique vétérinaire et que leur action profite à l'ensemble de la filière. Enfin, il souhaiterait connaître les mesures envisagées pour sécuriser leur financement et garantir la pérennité de leurs missions.

Données clés

Auteur : [M. Jordan Guitton](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13049

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2026](#), page 1552